



Promeneurs
du Net
Parentalité
Landes **40**

CAHIER DES CHARGES LABELLISATION



Promeneurs du Net Parentalité
une présence éducative sur Internet



2024 • 2028

SOMMAIRE

Introduction	1
1 - Contexte	2
2 - Cadre de la labellisation	4
3 - Cahier des charges	5
4 - Gouvernance	7
5 - Transmission du dossier de candidature au fil de l'eau	8
6 - Renseignements complémentaires	8



L'usage du numérique est au cœur des préoccupations familiales et de nouveaux enjeux éducatifs.

Les parents ont une perception ambivalente sur l'utilisation du numérique par leurs enfants. Ils perçoivent à la fois le numérique comme une opportunité pour attiser la curiosité de l'enfant, développer sa créativité, accéder à des ressources éducatives, etc. Les outils numériques sont vécus comme nécessaire et parfois même imposés pour le bon développement et l'adaptation scolaire ou sociale de l'enfant. Mais la pratique numérique est aussi perçue comme un risque, notamment de dépendances aux écrans, de mise en contact avec des inconnus, d'isolement de l'enfant voire de désocialisation.

Différentes études (1) montrent que les parents sont finalement plus connectés que leurs enfants et doivent faire face à leurs injonctions paradoxales !

Les Promeneurs du Net Parentalité seront des **professionnels** positionnés dans l'accompagnement des parents pour que le numérique soit une opportunité de relations parents enfants apaisées et source d'échanges et de temps partagés parents-enfants plus sereins.



(1) Le livre blanc « Parents, Enfants et numérique : enjeux éducatifs, contradictions et recommandations » OPEN et Unaf juin 2021

1 - Contexte

Le dispositif « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède il y a une quinzaine d'années, et développée en France par la Caf de la Manche et le Conseil Départemental de la Manche en 2012.

Au niveau national

Dans une note de cadrage en juillet 2020 « Accompagnement des familles et prévention des fragilités », pour être au plus près des familles, la Cnaf incitait les Caf à accompagner les familles à l'usage du numérique de façon plus importante et à développer des actions d'accompagnement des parents en distanciel, notamment par le déploiement du dispositif « Promeneurs du net » sur le champ du soutien à la parentalité.

La Caf de la Manche, précurseur sur le dispositif PDN Jeunesse, a aussi expérimenté pendant 18 mois (octobre 2018- décembre 2019), la présence éducative et sociale sur Internet en direction des parents. L'évaluation est probante et la période de confinement a démontré toute la pertinence de ce dispositif qui a permis de garder le lien avec les parents, de répondre à leurs questions, leurs doutes et aussi de faire évoluer leur posture de PDN en « allant vers les parents ». Une généralisation au niveau national du dispositif « Promeneurs du net Parentalité » est ainsi déployée petit à petit depuis 2021.

Au niveau local

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes a souhaité dans un premier temps renforcer sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales et aux comportements actuels des jeunes.

C'est dans cette optique que la Caf des Landes, depuis 2017, a développé le projet de présence éducative sur Internet en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

En 2017, la Caf des Landes lance donc un appel à projet pour la coordination du dispositif « Promeneurs du Net Jeunesse ». La Ligue de l'enseignement des Landes a été retenue comme lauréat pour assurer la coordination du dispositif et il est convenu un développement progressif des « Promeneurs du Net Jeunesse ».

Dans les Landes, le dispositif repose sur un partenariat étroit entre la Caf, la MSA, le Conseil Départemental, le SDJES et la Ligue de l'enseignement des Landes en charge de la coordination du dispositif avec notamment l'animation du réseau départemental des « Promeneurs de Net ».

Fin 2023, 18 PDN jeunesse de 18 structures différentes sont labellisés et constituent le réseau des PDN jeunesse landais.

La place du numérique dans les relations familiales, le nécessaire accompagnement des parents dans une bonne compréhension des enjeux, des risques et des opportunités que cela présente, ont amené la Caf des Landes et ses partenaires à envisager de décliner la présence éducative sur Internet pour les professionnels de la parentalité.

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF), un des axes de réflexion des membres du comité technique parentalité est « l'accompagnement des parents sur les pratiques numériques », également une des priorités de l'appel à projet REAAP et des actions REAAP 2024 sont labellisées « P@rents parlons numérique » en lien avec le site gouvernemental jeprotegemonenfant.gouv.fr.

Plusieurs constats ont émergé en lien avec la pratique des PDN Jeunesse :

- L'usage du numérique concerne autant les jeunes que leurs parents.
- Les outils numériques évoluent très vite et les parents sont assez souvent dépassés par la pratique numérique de leurs enfants.
- En tant que parents, où mettre le curseur ? Aujourd'hui, on ne peut vivre sans le numérique mais il y a nécessité que les parents soient présents pour accompagner et suivre leur enfant dans leurs usages.
- Des parents sont en difficulté sur l'usage des outils numériques, vers qui les orienter ?
- Comment accompagner les parents sans jugement ? Quelle accroche pour faire venir les parents à des animations sur cette thématique ?
- Comment valoriser le numérique et non le diaboliser en développant l'importance du « bon usage » ?
- Quels sont les lieux ressources, pour les parents mais aussi les professionnels, pour s'informer, suivre l'actualité dans ce domaine... ?

En 2023, la Caf des Landes et ses partenaires décident d'élargir le dispositif en l'expérimentant sur le volet parentalité et confie en étroite collaboration avec la Ligue de l'enseignement, l'animation départementale des PDN Parentalité au CDAFAL, également animateur départemental du REAAP, des PIF et des RPE.

Les PDN Parentalité et les PDN Jeunesse mutualisent des ressources et des temps de rencontre en réseau. L'existence d'un seul et même réseau est essentielle pour permettre des approches complémentaires au sein des structures, s'enrichir des pratiques.

Le présent cahier des charges vise la poursuite de l'expérimentation départementale des PDN Jeunesse sur la thématique « Promeneurs du Net Parentalité ».



2 – Cadre de la labellisation

2.1 – Présence éducative sur internet

La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des professionnels dans la rue numérique que représente Internet et les réseaux sociaux.

On entend par Présence éducative sur Internet, la pratique professionnelle consistant à être présent auprès du public, sur le web et particulièrement sur les réseaux sociaux.

Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné sera celui des familles et des parents avec lequel les professionnels éligibles sont en contact régulier au sein des structures.

Il s'agit à travers cette fonction :

- d'entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures
- d'inciter les parents à fréquenter davantage les structures qui leur sont adressées
- de proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs
- d'assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux
- de sensibiliser le public aux usages du numérique et aiguïser son esprit critique
- de transmettre de l'information susceptible d'intéresser le public de la structure concernée
- d'accompagner les initiatives individuelles ou collectives
- d'orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins (et notamment les PDN jeunesse)

2.2 – Promeneur du Net « Parentalité »

Le Promeneur du Net « Parentalité » est un **professionnel** labellisé qui assure une présence éducative sur Internet et décline ses missions sur Internet auprès de son public de parents et familles.

Il utilise le nom « Promeneur du Net » et le logo des PDN. Il est référencé sur un site internet national, avec une mention précisant qu'il est labellisé au titre d'une mission auprès des parents et familles.

2.3 – Pourquoi devenir Promeneur du Net ?

Vous souhaitez accompagner les familles, les parents, dans tous les espaces où ils se trouvent.

Vous partagez les valeurs éducatives et bienveillantes du réseau PDN.

Vous pensez que votre présence en ligne peut les aider, les soutenir et faire évoluer vos pratiques professionnelles et la relation que vous construisez avec les parents.

L'idée d'appartenir à un réseau de professionnels engagés dans cette dynamique commune vous intéresse, pour échanger, partager, etc.

Vous souhaitez être reconnu(e) pour ce type d'action notamment auprès de vos employeurs et/ou de vos partenaires.

Vous souhaitez acquérir des compétences en matière de numérique et être accompagné(e) pour cela.

Vous cherchez à organiser votre action, faire évoluer vos pratiques, les évaluer pour les défendre et les valoriser.

3 – Cahier des charges

3.1 – Projets éligibles

Sont éligibles les projets mettant en évidence l'intégration de la Présence Éducative sur Internet. Les « Promeneurs du Net Parentalité » doivent s'intégrer aux réseaux de Promeneurs du Net coordonnés à l'échelon départemental par la Ligue de l'enseignement et le CDAFAL.

3.2 – Porteurs éligibles

Les structures éligibles relèvent du champ de compétence de la branche Famille et de ses partenaires.

Le « Promeneur du Net Parentalité » doit être un professionnel dont la mission principale est l'accompagnement des parents.

Il ne doit pas exister de relation commerciale entre le professionnel et son public.

De même, le recours au PDN Parentalité ne doit pas être imposé par un tiers.

Sont éligibles les professionnels et structures suivants, œuvrant dans le champ de la parentalité et en contact régulier avec les parents :

- les référents parentalité ou familles des collectivités
- les référents famille des centres sociaux
- les accueillants professionnels des Points Info Famille (PIF)
- les animateurs professionnels des Espaces de vie sociale (EVS) en charge de l'axe famille-parentalité
- les professionnels des Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), des Relais petite enfance (RPE)
- les intervenants professionnels des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) qui sont en contact régulier avec les parents
- les professionnels exerçant au sein de toute structure ou institution positionnée sur le champ de la parentalité
- tout autre profil pourra être étudié au cas par cas

Les professionnels bénéficieront d'un accompagnement dans l'exercice de cette mission, dispensé par l'animation départementale du dispositif PDN (échanges individuels et collectifs, formations, échanges de pratiques, etc.).

3.3 – Public concerné

Le « Promeneur du Net Parentalité » exerce sa mission auprès d'adultes qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants et des jeunes de leur famille.

La mission concerne prioritairement les parents qui fréquentent une structure dans laquelle le Promeneur du Net Parentalité exerce habituellement tout ou partie de son activité professionnelle au titre d'une mission généraliste de soutien à la parentalité.

3.4 – Objectifs attendus et critères d'éligibilité

Les « Promeneurs du Net Parentalité » retenus devront à la fois exercer une présence éducative virtuelle de 3 heures à minima par semaine et d'un accueil physique auprès des parents/familles. Les horaires de présence éducative sur internet devront être adaptés aux disponibilités et pratiques du public et intégrer au temps de travail du Promeneur.

Les objectifs et les principales missions sont :

- assurer une présence éducative régulière sur internet, intégrée au temps de travail
- participer aux temps de coordination du réseau « Promeneurs du Net »
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des « Promeneurs du Net »

Les candidatures déposées seront examinées sur la base des critères suivants :

- expérience de la structure dans le domaine de la parentalité
- qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de « Promeneur du Net Parentalité »

Le Comité de pilotage veillera à **la répartition des « Promeneurs du Net Parentalité » sur l'ensemble du territoire départemental.**



3.5 – Engagement

La structure dans laquelle travaille le « Promeneur du Net Parentalité » retenu dans le cadre du dispositif, s’engage à :

- adhérer à la Charte nationale du soutien à la parentalité dans l’année
- missionner le « Promeneur du Net Parentalité » à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux en accord avec la coordination, avec la structuration suivante : prénom + nom de la structure, photo et logo « Promeneurs du Net »
- respecter les termes de la Charte des PDN dont elle sera signataire avec le PDN parentalité qu’elle missionne
- n’avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire
- fournir un bilan quantitatif régulier et une évaluation de l’activité à la fin de chaque année
- permettre au « Promeneur du Net Parentalité » :
 - d’être présent, pendant les heures de travail au moins trois heures hebdomadaires sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle
 - de participer aux temps de regroupement au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques)
 - d’utiliser le logo PDN pour toutes actions d’information ou de communication en faveur du dispositif

3.6 – Labellisation

Un comité de pilotage étudiera et actera chaque labellisation « Promeneur du Net Parentalité ». Une formation initiale obligatoire sera ensuite mise en place pour les PDN Parentalité labellisés.

Le comité de pilotage, en cas de non-respect des engagements, peut décider du retrait du label.

4 – Gouvernance



Le comité de pilotage départemental composé de la Caf, la MSA SA, le SDJES, le Conseil Départemental, la Ligue de l’enseignement des Landes et le CDAFAL, est garant de la démarche « Promeneurs du Net Parentalité ». Ce comité de pilotage est rattaché et a délégation donnée par le comité technique départemental parentalité auquel il lui présente un bilan annuel.

Il aura la responsabilité de sélectionner les dossiers de candidature pour intégrer le dispositif.

5 – Transmission du dossier de candidature au fil de l’eau

Le dossier de candidature doit être transmis (signé) par mail à Nancy DUPOUY, animatrice départementale REAAP-PIF-RPE et PDN Parentalité : animation.reaap@cdafal40.fr

Ou par courrier postal à l’adresse suivante :

CDAFAL des Landes
Nancy DUPOUY
Dispositif « Promeneurs du Net Parentalité»
3 Allée de la solidarité
40000 MONT-DE-MARSAN

- Le comité de pilotage examinera les candidatures sur la base des critères énoncés ci-dessus, une notification sera adressée au candidat retenu, accompagnée de la « Charte PDN Parentalité».

Une formation initiale obligatoire sera ensuite proposée aux Promeneurs labellisés pour permettre une prise de fonction effective.

6 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :

au CDAFAL des Landes

- Nancy DUPOUY, animatrice départementale REAAP/PIF/RPE et PDN parentalité animation.reaap@cdafal40.fr - 06 77 64 69 33

à la Caf des Landes – Département Enfance Famille Ingénierie de l’Action sociale (DEFI-AS)

- Marie LORDON, responsable adjointe DEFI-AS, responsable P-dis
- Régine VALLEZ-BRU, conseillère territoriale DEFI-AS P-dis, Référente PDN, Caf des Landes regine.vallez-bru@caf40.caf.fr



